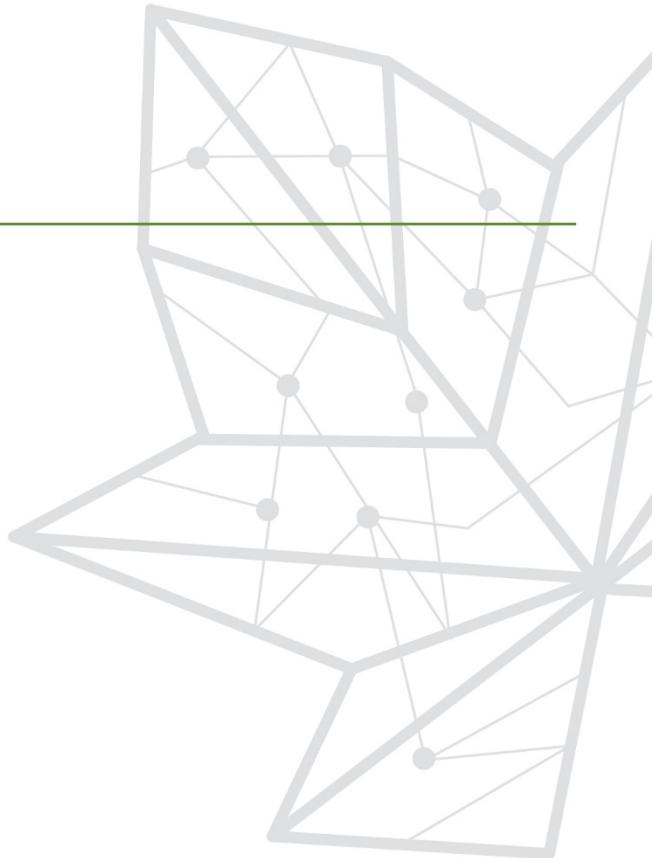


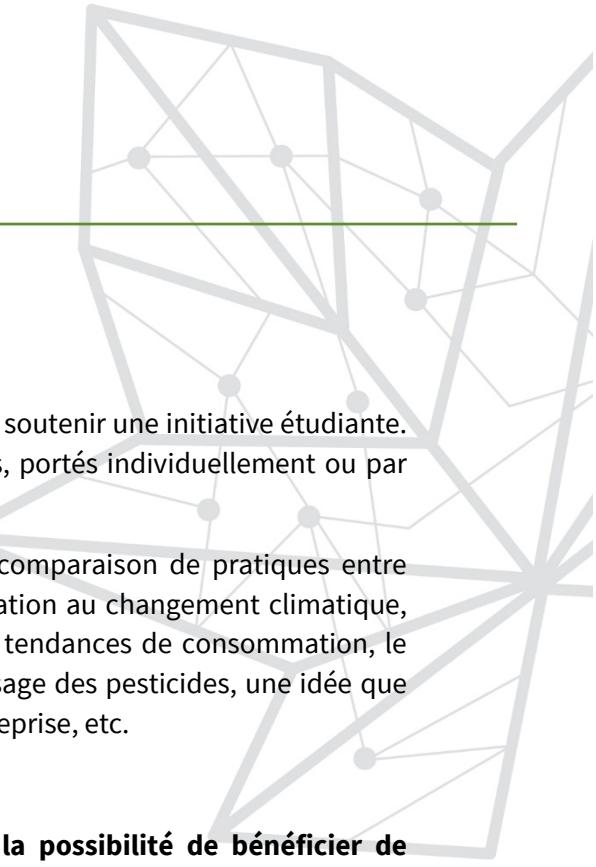
APPEL À PROJETS ÉTUDIANTS

2026-2027



Candidatures jusqu'au 20/04/2026

Contact : camille.breysse@supagro.fr



Vous avez un projet en lien avec la vigne ou le vin ?

Donnez-lui vie en répondant à notre appel à projets étudiant !

La chaire d'entreprises vigne et vin lance cet appel à projets pour soutenir une initiative étudiante. Il peut s'agir de projets à durée limitée ou d'actions ponctuelles, portés individuellement ou par plusieurs étudiants.

A titre d'exemples voici des sujets pouvant être proposés : la comparaison de pratiques entre différents pays, l'analyse de pratiques d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique, l'analyse de stratégies commerciales, l'étude de l'évolution des tendances de consommation, le recensement de pratiques innovantes permettant de réduire l'usage des pesticides, une idée que vous souhaitez creuser pour un éventuel projet de création d'entreprise, etc.

Cette liste n'est pas limitative, soyez créatifs !

Ce soutien se traduit par une aide financière de 2000€ et la possibilité de bénéficier de l'expertise des scientifiques et entreprises membres de la chaire pour mener à bien le projet.

LA CHAIRE D'ENTREPRISES VIGNE ET VIN

La chaire d'entreprises vigne et vin associe l'Institut Agro Montpellier, INRAE et l'Université de Montpellier à neuf entreprises de la filière vitivinicole : AdVini, AgroSud, Cordier, Diam, Grands Chais de France, ICV, Lallemand Oenology, Mercier et Moët Hennessy.

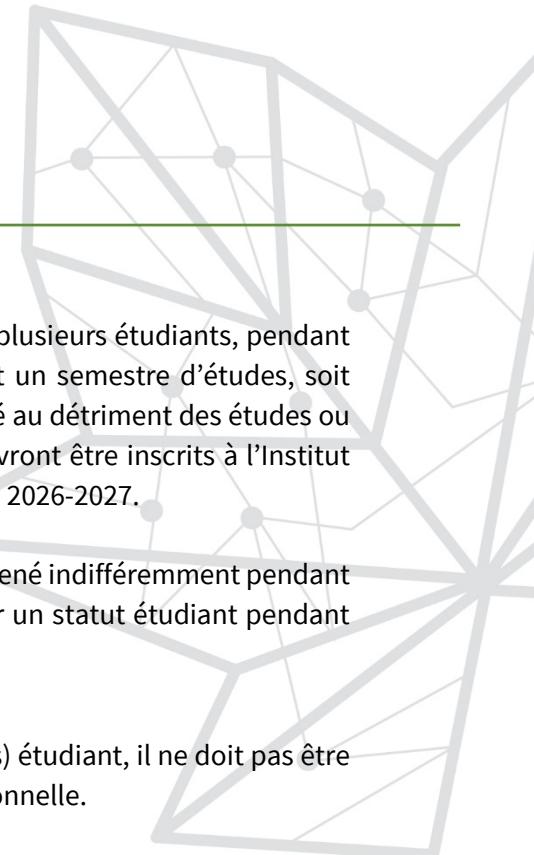
La chaire est un espace de réflexion entre ces acteurs pour porter des actions d'intérêt commun en lien avec la Recherche, le Partage de connaissances et la Formation.

ELIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse à tout étudiant inscrit pour l'année universitaire 2025-2026 à l'Institut Agro ou à l'Université de Montpellier. Les associations dont l'un des membres du bureau est inscrit à l'Institut Agro ou à l'Université de Montpellier sont également éligibles. Elles ne doivent pas obligatoirement être constituées lors de la remise du dossier de candidature mais devront l'être avant le début du projet.

Le projet doit avoir un lien avec la vigne ou le vin, et s'inscrire dans l'un des axes thématiques prioritaires de la chaire :

- Atténuation et adaptation au changement climatique
- Réduction de l'impact environnemental de la filière
- Amélioration des qualités des vins et des produits de la vigne
- Réponse aux nouvelles attentes des consommateurs et des marchés
- Prospective, imaginer des avenir pour la filière et s'y préparer



Deux types de projets peuvent être soumis :

- Projet de type « césure » : il s'agit de projets portés par un ou plusieurs étudiants, pendant leur cursus (soit pendant une année de césure, soit pendant un semestre d'études, soit pendant un stage, sous réserve que le projet ne soit pas réalisé au détriment des études ou du stage). Les candidats qui soumettent ce type de projet devront être inscrits à l'Institut Agro ou à l'Université de Montpellier pour l'année universitaire 2026-2027.
- Projet de type « entreprenariat » : ce type de projet peut être mené indifféremment pendant les études ou après le diplôme, il n'est pas obligatoire d'avoir un statut étudiant pendant l'année scolaire 2026-2027.

Le projet doit être une initiative étudiante, portée par un (ou plusieurs) étudiant, il ne doit pas être porté par, ni réalisé pour, une entreprise ou une organisation professionnelle.

CALENDRIER

Date limite de candidature : 20 avril 2026.

Annonce du résultat de la sélection : 12 mai 2026.

Le projet devra être mené pendant l'année scolaire 2026-2027. Les livrables devront être remis à la chaire d'entreprises vigne et vin au plus tard en juin 2027. Un délai dérogatoire peut être obtenu moyennant justification.

ENGAGEMENT DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à promouvoir la chaire et faire figurer son logo sur tous leurs supports de communication ainsi que sur tous les rendus du projet. Le type de livrables n'est pas imposé et sera défini avec le(s) lauréat(s) avant le démarrage du projet. Les lauréats autoriseront la chaire d'entreprises vigne et vin et ses membres à diffuser et reproduire les livrables.

MONTANT DE L'AIDE

L'aide financière attribuée s'élève à 2000€ pour le projet lauréat.

Le versement se fait en deux fois : 50% en début de projet, 50% après réception des rendus convenus entre les parties.

CANDIDATURE

Tous candidats souhaitant répondre à cet appel à projets doivent retourner, uniquement par courriel à l'adresse : camille.breysse@supagro.fr, le formulaire de candidature téléchargeable sur le site web de la chaire d'entreprises vigne et vin, au plus tard le 20 avril 2026.